



## Charte 2020

### « J'aime ma rue, je fleuris mon trottoir »

#### *préambule*

*La nouvelle réglementation sur les désherbants nous invite à modifier nos habitudes d'entretien. Profitons-en pour embellir notre environnement..*

*C'est pourquoi ...*

Je m'engage, lorsque cela est possible, à fleurir mon trottoir dans la zone « pied de mur »\*.

J'entretiens cet espace le plus naturellement possible : je n'utilise pas de produit phytosanitaire et je favorise les plantes à fleurs.

J'affiche la signalétique indiquant que je participe à cette action.

En contrepartie, la Mairie me fournit gratuitement un sachet de graines adaptées à cet usage.

Les plus belles réalisations seront récompensées à l'issue de l'été, au cours de la remise des prix du concours des Jardins Fleuris.

(\*) La « zone pied de mur » concerne la limite de la propriété avec la voie publique. Elle peut être un pied de grillage, une bande enherbée, un talus, etc.

----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ -----  
Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

29730 TREFFIAGAT

Je m'engage à respecter la Charte 2020 « J'aime ma rue, je fleuris mon trottoir »

Date ...../2020

Signature





## Quelques conseils ...

... de plantation	... d'entretien
<ul style="list-style-type: none"><li>- désherber la zone, (<i>excepté les re-semis naturels de l'an passé</i>)</li><li>- griffer sur 7-8 cm de profondeur, (<i>entre les re-semis naturels</i>)</li><li>- amender avec un peu de terreau/compost,</li><li>- semer régulièrement en respectant la densité,</li><li>- griffer très superficiellement,</li><li>- tasser légèrement,</li><li>- arroser en pluie</li><li>- maintenir humide jusqu'au stade 2-3 feuilles.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- arrosage hebdomadaire si pas de pluie,</li><li>- éclaircir si la densité est trop importante,</li><li>- maintenir la zone propre,</li><li>- éliminer les herbes indésirables sans les arracher, mais en les coupant. (afin de préserver les racines des plantes voisines),</li><li>- ne pas utiliser de produit phytosanitaire,</li><li>- après la floraison, laisser monter en graine puis récolter ou laisser s'effectuer le re-semi naturel.</li></ul>

En cas de besoin, demander conseils aux membres des services techniques municipaux.

N'hésitez à prendre des photos de vos réalisations, elles seront autant d'exemples pour les autres.

